**7542**

**PROJET DE LOI**

**portant modification de la loi du 14 août 2018 autorisant le Gouvernement à acquérir, lancer et exploiter un satellite et son segment sol destinés à l'observation de la Terre**

Le programme « Luxembourg Earth Observation System » („LUXEOSys“) a comme objectif de mettre en place et d’opérer un système d’observation de la Terre. Ce dispositif répond aux besoins croissants en capacités d’observation, de communication et de transmission des données identifiées dans le domaine de la défense. Par ce programme, le Grand-Duché de Luxembourg pourra satisfaire à ses besoins et à ses obligations en matière de défense en contribuant activement aux efforts de défense de l’OTAN et de l’UE dans le domaine de l’observation, ISR (« Intelligence, Surveillance and Reconnaissance »).

La loi du 14 août 2018 autorise le Gouvernement à acquérir, lancer et exploiter un satellite dans le cadre du programme LUXEOSys pour un montant de 170 millions d’euros (hors TVA) sur une période de 14 ans pour l’acquisition, ainsi que le déploiement du système (4 ans) et sa gestion (10 ans). Or, une revue du programme a démontré que ce budget, qui a été établi sur base d’une prospection sommaire effectuée de juin à décembre 2017, ne permet pas de couvrir l’ensemble des coûts nécessaires à l’exploitation du programme LUXEOSys sur les 10 années d’opération après lancement du satellite. Il s’avère donc nécessaire d’adapter le budget, afin de tenir compte des besoins non identifiés ou sous-évalués dans le projet de loi initial.